

Section 09

Ingénierie des matériaux et des structures - Mécanique des solides - Acoustique

Objet : Position de la section 09 du Comité National sur un moratoire des expertises

La section 9 du Comité National exprime son refus unanime du discours du Président de la République sur la recherche le 22 Janvier dernier. Elle dénonce les multiples contre-vérités que contient ce discours, en particulier pour ce qui concerne l'évaluation ; elle dénonce également les attaques dont fait l'objet le CNRS.

Compte tenu de la gravité de la situation, la section juge important de manifester par un certain nombre d'actions son opposition aux évolutions actuellement imposées à la recherche en France sans qu'aucune concertation n'ait été réellement engagée.

Les membres de la section 9 du comité national ont décidé (à l'unanimité moins un refus de vote) :

1) de refuser, à partir de maintenant et tant qu'il n'y aura pas d'évolution significative et positive de la situation, de participer à des expertises pour l'ANR

2) de refuser également dans les mêmes termes d'être expert dans les comités d'évaluation de l'AERES.

Dans ce dernier cas, il est bien entendu que la participation aux comités d'évaluation de l'AERES des représentants du comité national, décidée auparavant en session d'automne 2008, n'est pas à remettre en cause.

Cet ensemble de position se trouve en plein accord avec celui exprimé le 09 Février dernier par la C3N

Position adoptée le : 11/02/09

à l'unanimité, moins un refus de vote et une abstention

Djimédo Kondo
Président de la section